

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 novembre 2023

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Délibération n° CC\_2023\_196  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 59

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,  
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme  
GARDELLE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à  
M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à  
Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent  
DAVIET à M. Ammar BERDAI, Mme Véronique  
TORCHUT à Mme Evelyne PARISI  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Principal - Décision Modificative  
n° 3 pour l'exercice 2023

Le 9 novembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 17h30, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Eric BIGOT, M. Gérard PERRIN, Mme Françoise DURAND, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Eric BIGOT

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

En dépenses les inscriptions sont les suivantes :

- Charges à caractères général (chapitre 011) : + 65 373,32 € dont :

- Frais d'alimentation : + 58 500 €
- Autres impôts et taxes (REOM) : + 24 981,32 €
- 4 soirées des ados organisées par la CDA : + 5 000 €
- Location d'un véhicule supplémentaire pour livraison des repas : + 2 497,24 €
- Frais de nettoyage des locaux : + 2 394,76 €
- Diminution de frais divers : - 28 000 €
- **Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : + 400 000 €** correspondant aux éléments exogènes survenus sur l'année (Hausse de la valeur du point d'indice, revalorisation du SMIC, ...)
- **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : - 465 373,32 €**

### Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 665 000 €

En dépenses, les inscriptions sont les suivantes :

- **Immobilisation incorporelles (chapitre 20) : + 320 000 €** correspondant aux frais d'étude PLH/Ferrocampus
- **Immobilisation corporelles (chapitre 21) : + 42 000 €** dont :
  - Travaux à l'entrée de la ZAC des Coteaux : + 47 000 €
  - Autres immobilisations incorporelles : - 5 000 €
- **Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : - 150 000 €**
- **Opération 385 « Travaux bâtiments et mobilier scolaire » : + 10 000 €** pour l'acquisition de matériel dans les restaurants scolaires
- **Opération 476 « Développement touristique » : + 40 000 €** pour une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de la signalétique touristique locale.
- **Opération 507 « Nouvelle Piscine » : + 3 230 000 €** concernant la déconstruction et la dépollution du bâtiment sur le site de la future piscine (1 570 000 €) ainsi que la construction du futur projet (1 660 000 €)
- **Opération 566 « Flow vélo » : + 235 000 €**
- **Opération 595 « Subvention équipement bâtiments scolaires » : + 3 000 000 €** dans le cadre du fonds de concours pour la nouvelle école de Chaniers
- **Opération 477 « GEMAPI » et 482 « Itinéraires randonnées » : - 62 000 €**

En recettes, les inscriptions sont les suivantes :

- **Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : + 532 000 €** dont :
  - Fonds friche pour la déconstruction de la Trocante (site de la future piscine) : + 500 000 €
  - Subvention FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) : + 32 000 €
- **Emprunts (chapitre 16) : + 6 133 000 €**

Compte tenu du rapport ci-dessous exposant les motifs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractère général	65 373,32 €			
012	Charges de personnel	400 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	- 465 373,32 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses		Chapitres	Recettes	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	320 000,00 €	13	Subvention d'investissement	532 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	- 150 000,00 €	16	Emprunts	6 133 000,00 €
21	Autres immobilisations corporelles (hors opérations)	42 000,00 €			
	Total des opérations d'équipement	6 453 000,00 €			
	<i>dt opération 385 - matériels scolaires</i>	10 000,00 €			
	<i>dt opération 477 - Hydraulique</i>	- 50 000,00 €			
	<i>dt opération 476 - Développement Touristique</i>	40 000,00 €			
	<i>dt opération 482 - Itinéraires randonnées</i>	- 12 000,00 €			
	<i>dt opération 507 - nouvelle piscine</i>	3 230 000,00 €			
	<i>dt opération 566 - Flow velo</i>	235 000,00 €			
	<i>dt opération 595 - subventions équipement batiments scol</i>	3 000 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>6 665 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>6 665 000,00 €</b>

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2023, par délibération n°2022-210 du Conseil Communautaire,

Vu la décision modificative n°1 votée le 6 juillet 2023, par délibération n°2023-136 du Conseil Communautaire,

Vu la décision modificative n°2 votée le 27 septembre 2023, par délibération n°2023-180 du Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du Budget Principal,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'approuver** la décision modificative n°3 du Budget Principal pour l'exercice 2023 telle que détaillée ci-dessus, au niveau du chapitre ou par opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

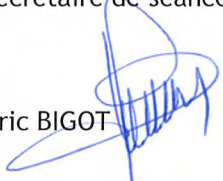
- 55 Voix pour
- 3 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Jean-Philippe MACHON et M. Jean-Pierre ROUDIER)
- 1 Abstention (M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

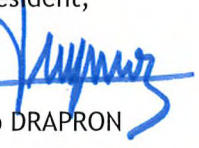
Le secrétaire de séance

M. Eric BIGOT



Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.